



## RÈGLEMENT CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

### 1/ Qu'est-ce que le CMJ ?

#### → Les rôles du CMJ

- Un dispositif permettant à des jeunes d'être les porte-paroles des jeunes de la ville.
- Un espace où les jeunes élus proposent des projets, des améliorations et des actions avec le soutien de la ville.
- Une instance de dialogue entre les jeunes et les représentants de la ville sur leur vie dans la commune.
- Un lieu où les jeunes peuvent donner leur avis sur les projets municipaux.

#### → La composition

Le CMJ est composé de 22 membres issus de binômes garçons/filles.

Il se décompose comme suit :

- Élémentaire : 10 jeunes donc 5 binômes

J.Macé : 2 binômes

L.S. Senghor : 2 binômes

L . Bernard : 1 binôme

- Collège : 12 jeunes donc 6 binômes

2 binômes en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup> – 1 binôme en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>

#### → Les représentants

Le CMJ est représenté par un maire junior élu par l'ensemble du CMJ lors son installation.

#### → La durée du mandat

Le mandat du CMJ s'étendra jusqu'au renouvellement du conseil municipal adultes en mars 2026.

## 2/ Les élections

### → Qui peut voter ?

Sont électeurs, l'ensemble des jeunes habitants de la ville d'Achicourt et scolarisés dans une classe sur Achicourt du CM1 à la 3<sup>ème</sup>.

### → Qui peut se présenter ?

- Être domicilié à Achicourt
- Être scolarisé dans une classe sur Achicourt du CM1 à la 3<sup>ème</sup>
- Être prêt à s'investir pour t'exprimer, agir et participer à la vie de ta ville

### → Comment se présenter ?

Une 1<sup>ère</sup> campagne de communication a été effectuée en juin dans les écoles élémentaires de la ville et au collège Adam de la Halle. Une seconde campagne d'information, avec dossier de candidature, a été réalisée début septembre dans les écoles de la ville, sur le site de la ville, la page Facebook et le magazine municipal.

Des dossiers de candidature sont disponibles au collège, dans les écoles élémentaires, sur le site de la ville au service animation de la ville. Ils comportent :

- une demande d'inscription et de motivation,
- une demande de renseignements,
- une autorisation parentale et une fiche de motivation,

Le dossier est à rendre complété au responsable d'établissement.

### → Le scrutin

Deux types de scrutins :

- Pour les élémentaires (si plus de candidats que nécessaire) : élection dans les écoles. Chaque école vote pour l'élection de ses binômes.
- Pour les collégiens (si plus de candidats que nécessaire) : tirage au sort

Calendrier pour l'élection de 2023 :

- 4 septembre : Lancement de l'appel à candidatures
- 18 septembre : Date limite de retour des dossiers complets (à remettre au directeur d'établissement)
- Lundi 25 septembre : élection dans les écoles des binômes (si plus de candidats que nécessaire)
- Lundi 2 octobre à 18h : Cérémonie officielle d'installation du CMJ (salle du conseil municipal CMJ)

### → Le changement

En cas de démission ou de déménagement d'un Conseiller Municipal Jeune, il est remplacé prioritairement par un élève de CM1 ou CM2.

### **3/ L'organisation**

#### **→ Les réunions**

Le CMJ se réunira une fois par trimestre lors d'un Conseil Municipal. Les membres du CMJ pourront décider de se réunir davantage ou de créer des groupes de travail en fonction des thématiques ou projets.

Le CMJ est présidé par le maire de la commune et/ou l'adjointe à la participation des habitants accompagnés du responsable de la direction de l'animation. Des personnes extérieures peuvent être invitées à la demande du CMJ pour leurs compétences ou leur expertise.

Les décisions sont soumises au vote à main levée des membres du CMJ et prises à la majorité absolue. En cas d'égalité, la voix du maire junior est prépondérante.

Les décisions votées seront présentées à la commission concernée et soumises à l'avis du conseil municipal pour mise en œuvre, si nécessaire.

Le siège du CMJ se situe à l'adresse suivante :

Mairie d'Achicourt  
Place Jean Jaurès  
62217 Achicourt

Chaque membre du CMJ s'engage à participer activement aux réunions. En cas d'empêchement, l'élu(e) prévient le responsable de la direction de l'animation. Si un vote est à l'ordre du jour, il donne une procuration par écrit à un(e) autre élu(e).

#### **→ L'animation**

L'animation du CMJ est assurée par le responsable de la direction de l'animation. Il est l'interlocuteur privilégié des élu(e)s du CMJ et en particulier des deux délégués ou du maire junior.

#### **→ Le lien avec les élus**

Le principal interlocuteur du Conseil Municipal des Jeunes est le Maire et/ou son adjointe à la participation des habitants qui peuvent être sollicités pour une question donnée.

Le CMJ peut également être saisi par le Maire ou son adjointe à la participation des habitants pour avis sur toute question le concernant.

#### **→ Le budget**

Le budget du CMJ sera établi en fonction des propositions et des projets du CMJ.

Toutes dépenses engendrées par le CMJ devront être soumises et validées par l'élu de référence.

#### **Contact**

Alexis Vin – Direction de l'animation de la ville  
06 07 64 90 45  
a.vin@mairie-achicourt.fr